

Campus de La Bouloie - Etudes d'aménagement

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Université de Franche-Comté, en raison de ses besoins de développement et de requalification de ses espaces, a lancé une étude d'aménagement du Campus de la Bouloie.

La Ville de Besançon, compte tenu de l'importance des enjeux urbains, liés au développement du pôle universitaire, de TEMIS, de la mise en place du PDU et de la réelle nécessité d'ouverture du Campus sur la Ville et l'agglomération, a souhaité que les opérations d'aménagement (Université et CROUS) rentrent dans un schéma directeur. Celui-ci sera source de cohérence et de valorisation des espaces réaménagés.

Pour ces raisons, avec la Région de Franche-Comté, la Ville a participé au financement de cette étude et accompagné l'Université dans son pilotage. Le CROUS a lui-même été convié aux diverses réunions de travail comme partenaire impliqué dans le réaménagement du Campus.

Chaque partenaire a traité du domaine de ses compétences :

- l'Université, sur ses problèmes d'aménagement et de développement,
- la Ville, sur l'évolution et l'intégration urbaine du quartier universitaire.

C'est sur cette base que le cahier des charges de cette étude a été établi.

Le bureau d'études MINEA, retenu par l'Université, en accord avec la Ville, a proposé un plan directeur.

Il s'agit donc pour la Ville de se prononcer sur les orientations proposées dans ce schéma directeur d'aménagement du Campus.

Le schéma directeur d'aménagement du Campus

Le schéma d'urbanisme proposé s'organise, pour partie, sur un plan de circulation issu du Plan des Déplacements Urbains privilégiant les modes doux de transport :

- création d'un axe de transport en commun «vert» en site propre (transport en commun, piétons, vélos ...) Nord/Sud entre la Route de Gray et la Rue de l'Epitaphe en direction du Lycée Ledoux (à travers TEMIS),

- création d'une gare centrale de transport en commun sur l'axe de l'Avenue de l'Observatoire (au Nord de la bibliothèque de droit - tramway, bus ...),

- création d'un parking inter-modal au Sud sur l'axe de la Route de Gray (à l'Est de l'Ecole des Beaux-Arts),

- unification et ouverture au public du Parc de l'Observatoire avec suppression de la circulation automobile dans le segment de la Rue de l'Observatoire le traversant,

- développement des cheminements piétons,

- desserte véhicules par la périphérie avec création de deux nouveaux barreaux automobiles à l'Est :

- . 1 au Nord de l'IUT ou par la Rue Képler,
- . 1 au Sud du CETEHOR.

Ce dispositif permet de répondre aux problèmes de nuisances et de sécurité liés à la connexion de la Rue de l'Observatoire et de la voie de desserte et de contournement.

L'échange avec celle-ci forme une porte d'accès Ouest au Campus desservant des parcs de stationnement et des services.

La radiale routière est ainsi coupée au profit d'un espace urbain redessiné formant le coeur d'un campus autour d'une gare centrale de transport en commun, en bordure du parc.

C'est à cet endroit qu'est proposée l'implantation de la Maison des Etudiants entre les services de la Météo, le Parc, la Rue de l'Observatoire et la future gare.

Le Plan d'Aménagement proposé, sur un espace d'environ 60 ha, outre la requalification des espaces du Campus, permettra de nouvelles constructions sur une surface d'environ 4 ha :

- construction de nouvelles salles de cours pour l'Université,
- construction de la Maison des Etudiants,
- éventuel déplacement de la halle de tennis,
- implantation de services à la porte Ouest (hôtel, restaurant, salle de musique ...),
- développement de constructions en accompagnement du Parc de l'Observatoire pour l'Université ou le résidentiel (à l'Ouest ou à l'Est),
- développement urbain sur la nouvelle liaison du CETEHOR en programme mixte (Université, logements, services...).

Ce projet a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Université le 23 octobre dernier.

La Ville s'engage à couper la circulation de l'Avenue de l'Observatoire au moment de la mise en circulation de la voie de desserte et de contournement, et à intégrer dans les documents du POS les réservations nécessaires à la création des axes de déplacement décrits dans le présent schéma directeur.

Suite à l'avis favorable des Commissions d'Urbanisme et de Voirie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les orientations de ce schéma directeur.

«M. ANTONY : Je vous signale que ce schéma d'urbanisme que vous avez en noir et blanc, donc peu lisible, à la fin de la délibération, vous pourrez le voir en couleurs et en grand sur un panneau dans la salle voisine.

M. LE MAIRE : Ce sera effectivement un nouveau quartier, un quartier tout neuf j'allais dire de Besançon pour les étudiants et les ménages qui seront là... Je crois que le projet a été bien conçu et vous le verrez en effet en grand et en couleurs dans les panneaux qui vous sont réservés après ce Conseil Municipal. Encore un tout petit peu de patience, il nous reste une vingtaine de rapports à examiner».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.

